



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 045-214500498-20240919-D2024091906-DE

n° d'enregistrement ACTES

Conseil Municipal **Délibération numéro 2024091906**

Date de la
convocation
13/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Date
d'affichage
13/09/2024

Présents : Mmes et Mrs. Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Yann GOLLION, Christian AMEUR, Sylvie VUILLET, Gilberte BADAIRE, Ilona BERNY-VILFROY, Sophie THIRET épouse ALLION.

Nombres de
membre

En exercice : 15
Présents : 8
Votants : 14

Absents donnant pouvoir : François DAUBIN à Sylvie VUILLET, Jonathan RÉMÉNÉ à Christian TOUSSAINT, Aurélie BLOT à Gilberte BADAIRE, Aurélie DAUBIN à Sophie THIRET épouse ALLION, Dominique BAUDOIN à Jean-Claude TONDU, Catherine FOUCAULT à Yann GOLLION.

Absente : Florence BONDUEL.

Délibération
2024091906

Pour 14
Contre 0
Abstention 0

Tarif spectacle musical 28.09.2024

La municipalité propose d'organiser, le 28 septembre à 17h00 à l'Eglise, un concert de Gospel par l'Association EMMA LA VOIX DU SWING (siret 450 307 509 00031).

Ce spectacle bénéficie du soutien financier du Département du Loiret dans le cadre du programme EN SCENE 2024-2025 à hauteur de 60 % HT soit 600 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Valide ce projet culturel,

Instaure un tarif d'entrée fixé à 6 € avec gratuité pour les enfants de moins de 6 ans.

Dit que les recettes issues des droits d'entrées seront encaissées via la régie de recettes « Manifestations festives et spectacles » créée en 2018 (arrêté 2018-33).

Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Jean-Claude TONDU



Le Secrétaire de séance,

*Christian AMEUR,
Conseiller municipal.*

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>